



C.D. STATUT DE L'ARBITRAGE ET MUTATIONS D ARBITRES

PROCES-VERBAL N°3

Page 1 sur 3

Réunion du 19 octobre 2025

Compte-rendu de la réunion du 19 OCTOBRE 2025 **en visioconférence**

Président : Jean François DECHAUX.

Membres présents : MM. BALAGEAS Bernard, BOISSINOT Paul, COPERTINO Nicolas, DROINEAU Julien, MARCHAL Sylvain et MOQUAY Jacques.

Information aux clubs

15 clubs sont, à ce jour, en infraction ; la liste est en annexe du compte rendu.

La commission, après discussion, propose une information en se déplaçant dans chaque club en infraction pour les aider à recruter des arbitres et ainsi se mettre en règle.

Les Clubs devront être en règle avant le 28 Février 2026, pour la saison 2025/2026

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de

NOTIFICATION OFFICIELLE aux CLUBS



C.D. STATUT DE L'ARBITRAGE ET MUTATIONS D ARBITRES

PROCES-VERBAL N°3

Page 2 sur 3

IMPORTANT

Conformément à l'Article 48-alinéa 4 les candidats reçus à l'examen de formation initiale **AVANT le 28 FÉVRIER 2026** seront inclus dans l'effectif arbitre des clubs concernés si les conditions de formalités administratives et médicales ont été remplies permettant aux candidats d'accomplir leurs obligations.

RAPPEL

Nous vous rappelons qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives ci-dessous sont applicables :

- **1^{ère} année d'infraction** : 2 joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2026/2027.
- **2^{ème} année d'infraction** : 4 joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2026/2027.
- **3^{ème} année d'infraction** : Interdiction d'accès dès la fin de cette saison 2025/2026 et 6 joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison 2026/2027.

Les Clubs en 3^{ème} année d'infraction ne peuvent accéder à la division supérieure, même s'il y a gagné sa place sportivement.

Cette liste a été établie en fonction des demandes de licences Arbitres effectuées par les clubs, via FOOTCLUBS, ainsi que des décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage.

Les clubs dont les licences arbitres ne sont pas encore validées par manque du dossier médical sont publiés en infraction.

Dès validation des dossiers médicaux, les clubs seront considérés en règle s'ils répondent aux obligations en nombre d'arbitres, et que chaque arbitre a bien effectué le nombre minimal de matchs requis (16 matchs, dont 8 pour les matchs retour), 12 rencontres officielles pour les Très Jeunes Arbitres (13 ou 14 ans).

L'arbitrage, par les Très Jeunes Arbitres, d'un plateau de football animation se déroulant sur une ½ journée, sera comptabilisé pour une rencontre officielle et 6 rencontres minimales officielles pour les Arbitres Stagiaires.



C.D. STATUT DE L'ARBITRAGE ET MUTATIONS D ARBITRES

PROCES-VERBAL N°3

Page 3 sur 3

Les Clubs peuvent se mettre en conformité en présentant des candidats Arbitres, aux FIA, jusqu'au 28 Février 2026.

° Affiliation	Club	Année D'infraction	Motif
531747	St GEORGES des CÔTEAUX	1 ^{ère} année	Moins 1 arbitre
507623	TRÉFLES REAUX	1 ^{ère} année	Moins 1 arbitre
528321	St JUST- LUZAC	1 ^{ère} année	Moins 1 arbitre
564962	CHÉRAC	1 ^{ère} e année	Moins 1 arbitre
527857	SAINT HIPPOLYTE	3 ^{ème} année	Moins 1 arbitre
507445	SAINT SAVINIEN	3 ^{ème} année	Moins 1 arbitre
554411	FC AVENIR ST FORTAIS	3 ^{ème} année	Moins 1 arbitre
564573	ASNIÈRES LA GIRAUD	2 ^{ème} année	Moins 1 arbitre
509966	NÉRÉ	4 ^{ème} année	Moins 1 arbitre
531588	FC ST ROMAIN DE BENET	9 ^{ème} année	Moins 1 arbitre
525141	RÉTAUD/CHERMIGNAC	2 ^{ème} année	Moins 1 arbitre
590366	DRAGONS VERTS	2 ^{ème} année	Moins 1 arbitre
553945	US LIDONNAISE	3 ^{ème} année	Moins 1 arbitre
547656	GUITINIÈRES/NIEUL	2 ^{ème} année	Moins 1 arbitre
546304	VANDRÉ FC	2 ^{ème} année	Moins 1 arbitre

Le Président

Jean François DECHAUX

Le secrétaire de séance

BALAGEAS Bernard